



**Mairie  
d'ESCAUDŒUVRES  
59161**

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 29 AOUT 2013 A 19 HEURES**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 21 août 2013, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

Etaient Présents : MM. EGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – EGO Anne-Sophie – DERICKXSEN Thérèse – MONNIER Jeannine – GAY Joëlle – BRASSART Marie-Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johan – VANDEVILLE Jean-Pierre – DE SOUSA José – CACHEUX Guy – DHETZ Jacques

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : MM. ROCQUET Marie-Thérèse (procuration à Mme Anne-Sophie EGO) – CARDON Raymond (procuration à Mme Marie-Josée BRASSART) – PIGOT Raymond (procuration à Mme Jeannine MONNIER) – LEROY Isabelle (procuration à M. José DE SOUSA)

Absents excusés: MM. PLATEAU André – DOMISE Gérard

Absents : MM. THELLIEZ Jean-Marc – BARATA-RODRIGUES Wendy – DESPIERRE Claudine – COQUEREL Alain

*Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire de séance.*

**1. Projet de fusion de la Communauté d'agglomération de Cambrai et des Communautés de Communes de l'Ouest Cambrésis et de Sensescaut avec effet au 31 décembre 2013**

Monsieur le Maire indique tout d'abord que certains membres du Conseil Municipal ont pu être surpris de la tenue de cette réunion qui se tient en période de vacances mais la Commune a été destinataire le 16 août 2013 d'un courrier de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Président de la CAC, précisant que le Conseil Municipal devait voter avant le 31 août 2013 le projet de fusion. La date butoir a été fixée par le législateur au 31 août 2013. Monsieur le Maire cite Monsieur VILLAIN : « Je vous invite donc à réunir votre conseil avant cette date, à cet effet vous trouverez ci-joint copie du modèle de délibération ». C'est pour cela que nous le faisons aujourd'hui 29 août 2013.

Monsieur José DE SOUSA : Pourquoi les trois mois ?

Monsieur le Maire : C'est la date butoir indiquée par Monsieur VILLAIN.

Monsieur DE SOUSA : Monsieur le Préfet donne trois mois après la date de délibération de la CAC, donc trois mois, c'est pas le 31 août !

Monsieur le Maire : C'est parfaitement exact.

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint : La Ville de Cambrai va voter fin septembre.

Monsieur le Maire : Parce qu'il y a une erreur au niveau de la CAC. Ceci étant les courriers étaient envoyés, on ne votera pas deux fois, il n'y avait donc pas lieu de se précipiter. Mais bon, nous serons la première commune ou l'une des premières communes à se prononcer sur le projet de fusion et sur l'adoption des nouveaux statuts.

Monsieur le Maire en revient au déroulement de la procédure.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Cambrai a, par délibération du 8 avril 2013, sollicité la fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis et de Sensescaut, enclenchant ainsi la procédure de fusion.

Cette procédure relève des dispositions de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, Monsieur le Préfet a, par arrêté du 26 juillet 2013 (document joint), défini le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération de Cambrai et des communautés de communes de l'Ouest Cambrésis et de Sensescaut.

Le Conseil Municipal se prononcera sur le projet de périmètre, le projet de statuts et la composition du nouveau Conseil Communautaire et la prorogation des délégués communaux désignés lors de la récente réunion du Conseil Municipal portant sur l'adhésion des communautés de communes de l'Enclave, des Hauts du Cambrésis (à l'exception de la commune de Bantouzelle) et de la Vallée de Vinchy à la communauté d'agglomération de Cambrai.

Monsieur le Maire : Vous avez tous les documents, en particulier, l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future communauté d'agglomération de Cambrai, le projet de statuts. Je vais recenser les points importants. Nous allons passer de 33 communes actuellement dans la communauté d'agglomération de Cambrai à 49 communes.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : Si on peut mettre au procès-verbal du Conseil, on s'étonne quand même que, dans la réalité, on nous accorde un délai de 3 mois pour délibérer en Conseil Municipal, parce qu'en fait...

Monsieur le Maire : On donnera la lettre du Président disant qu'il fallait se réunir avant le 31 août.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal : Pourquoi Bantouzelle n'a pas adhéré à la communauté ?

Monsieur le Maire lui répond qu'au moment de l'adhésion de la communauté de communes des Hauts du Cambrésis, les élus de Bantouzelle ont refusé d'adhérer à la CAC, j'ignore les raisons exactes mais je pense qu'il est très probable que l'adhésion sera prononcée par l'autorité préfectorale.

Monsieur le Maire précise que l'étape suivante sera très vraisemblablement la fusion de la CAC avec la 4 C (Caudry), les intercommunalités de Le Cateau et de Solesmes.

Nous étions 33 communes dans la communauté d'Agglomération de Cambrai : 10 communes de la communauté de l'Ouest Cambrésis vont nous rejoindre (Abancourt, Aubencheul, Bantigny, Blécourt, Cuvillers, Fressies, Haynecourt, Hem-Lenglet, Sancourt et Tilloy-lez-Cambrai) et 6 communes de la communauté de Sensescaut (Estrun, Eswars, Pailencourt, Ramillies, Thun l'Evêque et Thun Saint Martin). Ce qui fera en tout 49 communes. Je n'ai pas le nombre d'habitants que la nouvelle communauté d'agglomération va représenter. Sensescaut c'est environ 6 000 habitants, l'Ouest Cambrésis peut-être une dizaine de milliers, la CAC représentera environ 75 000 habitants. Ensuite viendront les rattachements de Caudry, du Cateau, de Solesmes, ce qui fera une grande agglomération comparable à celles du Valenciennois ou du Douaisis. Les territoires seront dimensionnés pour faire face aux défis économiques.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : Ce serait un bien d'avoir une si grande agglomération ?

Monsieur le Maire : Lorsqu'on lit les projets de statuts, on se pose des questions sur certaines compétences obligatoires qui vont entrer en vigueur et qui s'appliqueront à toutes les communes membres. Nous serons contraints d'appliquer et de se plier à ces statuts. Ce qui est intéressant quand même dans les compétences obligatoires, c'est la zone d'activités du Lapin Noir qui est reconnue zone d'intérêt communautaire.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : J'ai vu dans des documents d'urbanisme que la zone était remise en cause.

Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint à l'urbanisme précise: Pas directement remis en cause mais on l'avait déjà dit il y a 6 mois environ, je crois, le permis d'aménager n'est toujours pas déposé, cela, c'est du ressort de la CAC. Le permis d'aménager n'est pas déposé. Il y a effectivement des remarques des services de l'Etat sur certaines dispositions puisqu'ils ont fait des travaux sans le permis d'aménager, ce qui est pour le moins gênant, il y a notamment le sens de la Noue qui a été creusée perpendiculairement à la route alors que le sens de l'écoulement, normalement dans les dossiers d'études de risques, est en diagonale. Il y a des points qui effectivement sont contraires aux préconisations de la DDTM mais je ne pense pas que la DDTM ira quand même à l'encontre du permis d'aménager au final. Mais bon, on ne sait jamais. La durée d'instruction du permis d'aménager est au minimum de 4 mois mais à aujourd'hui il n'est pas déposé. Voilà où l'on en est.

Monsieur le Maire : Je reviens donc sur les compétences obligatoires. Je parlais du développement économique, il y a ensuite l'aménagement de l'espace communautaire avec d'intérêt communautaire les zones d'aménagement concertées, les ZAC, évidemment le SCOT, le schéma de secteur d'adhésion au Syndicat Mixte du Pays de Cambrésis et puis tout l'équilibre social de l'habitat, le PLH (Plan Local de l'Habitat) et toute la politique du logement d'intérêt communautaire avec les aides financières et évidemment, les actions à mener, ce qui va faire beaucoup pour 49 communes.

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : Il y a un point : l'organisation des transports urbains, il n'y a absolument rien.

Monsieur le Maire : Effectivement les transports urbains, actuellement c'est Vectalia, c'est seulement les communes de la première couronne. Dans aucune réunion communautaire, nous n'avons parlé de l'extension des transports urbains pour les communes qui vont devenir membres, c'est à dire les 16 communes supplémentaires. Ils l'ont demandé mais il n'y a rien dans les statuts.

Monsieur DE SOUSA : Ce n'est pas dans les statuts mais la compétence n'est pas définie, la porte est ouverte.

Monsieur le Maire : Cela manque de précision, il faudra aller très loin pour transporter les gens mais cela n'a pas été défini. Ce point sera peut-être éclairci à partir du 1er janvier 2014. Vectalia sera obligé d'agrandir son secteur et la nouvelle communauté sera obligée de payer ces nouvelles prestations à Vectalia. C'est vrai que c'est bizarre. Après il y a toute la politique de la ville dans la communauté, c'est ce qui existe déjà, qui va s'agrandir : Cambrésis Emploi, la Mission Locale.

Monsieur DE SOSUA : Un point sur les gens du voyage, c'est d'intérêt communautaire, cela risque de s'imposer à nous c'est-à-dire que si la communauté décide qu'on doit avoir une zone pour accueillir les gens du voyage, ça s'imposera à nous !

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : En 2007 Legendre voulait la faire aux friches Delamotte.

Monsieur le Maire : Cela ne peut pas s'imposer à nous car il existe une jurisprudence du Conseil d'Etat à ce sujet.

Monsieur Guy LEFEBVRE: C'est vrai que c'est une question très très importante et très grave pour la commune. A aujourd'hui nous avons reçu dans le cadre des 7 avis des personnes publiques associées, l'avis de la CAC et un des points de l'avis de la CAC concernait effectivement l'aire d'accueil, pour demander à la commune d'Escaudoevres de faire un emplacement réservé pour accueillir une aire d'accueil à moyen et long terme sur les friches DELAMOTTE, route de Naves, et cet emplacement a été inscrit en préfecture le 1er juillet à la commission de conciliation. Donc le projet est fortement engagé, tout au moins au niveau de la CAC. Effectivement, nous, au niveau commune, on peut le refuser au niveau de la commission du PLU et ensuite le Conseil Municipal pourrait statuer dans le sens de la commission d'élaboration du PLU si le Conseil Municipal est contre cette implantation. Mais la préfecture et la sous-préfecture peuvent l'imposer comme cela s'est passé dans certains départements. Je vais peut-être être méchant mais pour une fois qu'ils ont trouvé des pigeons, ils ne vont peut-être pas loucher, ça fait 5 ans qu'ils cherchent un emplacement sur la CAC, ça fait 5 ans qu'ils cherchent désespérément, pour une fois qu'on a les pigeons, ils ne vont peut-être pas nous lâcher. Ce n'est pas neutre, une aire d'accueil des gens du voyage, ça serait 6 000 m<sup>2</sup>, 30 places, ça seraient des sanitaires. Ça seraient des implications au niveau de nos écoles, ça seraient des implications parce que des gens seraient domiciliés au CCAS, c'est tous des implications pour la commune importantes. Attention !! Alors, je me souviens à un certain Conseil Municipal, il n'y a pas si longtemps de ça, je vous avais tiré la sonnette d'alarme mais malheureusement c'était avéré. On veut nous imposer par la force ce genre d'implantation.

Monsieur le Maire : Nous n'avons jamais eu aucune discussion communautaire, aucune discussion, aucune ! Sur ce sujet !

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : Ils veulent essayer de faire passer ça tout doucement!

Monsieur le Maire : Non en force ! Nous n'avons jamais eu aucune discussion dans aucune réunion communautaire. Aucune commune de la CAC ne veut de cette aire d'accueil que ce soit Proville, Neuville Saint Rémy, Fontaine Notre Dame, Cambrai. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il n'y a jamais eu d'observation de la part de la CAC. A présent, le projet est arrêté. C'est un emplacement réservé pour du boisement, je rappelle que ces terrains sont repris dans le cadre de la trame verte et bleue. Il y a des obligations effectivement de par la loi qui oblige les EPCI ou les communes de plus de 3 500 habitants d'aménager des aires d'accueil et lorsque les communes sont regroupées, c'est à la communauté de réaliser ces structures d'accueil. Une délibération du conseil communautaire de novembre 2011 a d'ailleurs décidé la création de 2 aires d'accueil de 15 places chacune sur le territoire de la communauté. Nous allons passer de 33 à 49 communes et aucune commune ne veut accueillir une aire pour de multiples raisons qui sont malheureusement pour la plupart largement justifiées. A présent, nous entrons dans la phase d'achèvement du PLU avec l'enquête publique. Comme le disait Monsieur LEFEBVRE, c'est à nous d'être très vigilants. La CAC ne peut pas imposer contre la volonté d'une commune membre l'implantation d'une aire d'accueil. Cela vient d'être confirmé récemment par un arrêt du Conseil d'Etat. Nous sommes en fin de procédure d'élaboration du PLU, nous avons eu de multiples réunions avec Monsieur GIUSTI, avec Monsieur DECISY. Jamais nous n'avons évoqué la réservation d'un terrain à Escaudoevres pour une aire d'accueil. Les services de la Communauté d'Agglomération ont donné le nom d'Escaudoevres pour figurer au schéma départemental d'une aire d'accueil des gens du voyage sans demander aucun avis.

Monsieur DE SOUSA : La CAC ne peut pas nous l'imposer ?

Monsieur LEFEBVRE : La CAC non, la préfecture oui.

Monsieur le Maire précise que les services préfectoraux n'ont rien mentionné, ni dans le porter à connaissance ni dans les observations consécutives à l'arrêt de projet. Il faut que le document l'indique clairement.

Monsieur LEFEBVRE : Oui mais avant l'approbation, la préfecture, comme elle l'a déjà fait dans certains cas, peut imposer aux communes ou aux EPCI.

Monsieur le Maire : Si tel était le cas, il reste une voie de recours.

Monsieur LEFEBVRE : C'est le tribunal administratif en cas de dépôt d'un permis d'aménager mais en finalité, le mal est fait. Moi personnellement, j'ai eu connaissance de ça le 2 juillet car j'avais une rencontre pour autre chose avec Monsieur Patrick PLANCHON qui est Directeur Régional de la DDTM. J'ai eu

connaissance de cette inscription en préfecture, je tombais des nues, je suis tombé de dix étages lorsqu'il m'a dit ça. Sinon en tant qu'adjoint chargé de la révision du PLU, jamais je n'ai été au courant de cette initiative de la CAC, jamais, jamais !! Je n'étais pas au courant sincèrement. Je suis tombé des nues complètement.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : C'est une transmission de la CAC sans concertation alors ?

Monsieur LEFEBVRE : Enfin moi personnellement, je n'étais pas au courant.

Monsieur le Maire : Dans aucune réunion de bureau de la communauté, nous n'avons parlé d'Escaudoevres, dit qu'Escaudoevres pourrait accueillir une aire d'accueil. C'est Monsieur LIENARD qui l'écrit, ensuite c'est Monsieur VILLAIN qui dit « Il faut savoir ce que l'on veut », d'après les dires de Monsieur LIENARD. Mais non, nous n'avons jamais abordé ce sujet. Nous n'avons jamais parlé d'une création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Escaudoevres. C'est vrai que nous sommes en train d'achever la révision de notre PLU. Les anciennes friches Delamotte ont été classées en emplacement réservé et des contacts ont déjà été pris avec le Conseil Régional pour réaliser sur ces terrains un boisement dans le cadre de la trame verte et bleue lorsque ces terrains, à plus ou moins long terme, n'accueilleront plus d'activité de concassage.

Madame Jeannine MONNIER, Conseillère Municipale : Il y a toujours de l'activité sur ces terrains ?

Monsieur le Maire : Bien évidemment ! EIFFAGE utilise la totalité des terrains depuis de nombreuses années, le bail de location de 9 ans a d'ailleurs été renouvelé il y a 2 ou 3 ans.

Monsieur LEFEBVRE : Ce qui est troublant dans cette histoire, c'est que j'ai rencontré de façon inopportune la directrice d'Eiffage, Madame GOSENS pour la petite histoire, enfin pour ceux qui la connaissent. Et je me suis étonné auprès d'elle des menaces qui pesaient sur ce site et notamment son activité de concassage. Elle m'a dit « Mais Monsieur LEFEBVRE, moi, j'étais au courant depuis 4-5 mois que si un jour cela se produisait, je serai accueillie à Marcoing au Trou-à-loup. Il n'y a pas de soucis, c'est vu avec Cambrai. »

Monsieur DE SOUSA : Il est précisé dans un document qu'Eiffage est attendu à Marcoing.

Monsieur LEFEBVRE : Donc il y a 4-5 mois mais c'était cousu de fil blanc.

Monsieur le Maire précise que la zone de Marcoing est une zone d'activités économiques qui a été aménagée par la CAC, la zone dite du Trou-à-loup de Marcoing, c'est une zone d'intérêt communautaire comme celle du Lapin Noir à Escaudoevres. Ca fait partie des compétences obligatoires de la CAC.

Ce qui est sûr c'est qu'il y a un coup monté de certains élus de la CAC pour désigner le site des friches Delamotte comme site d'accueil potentiel des gens du voyage. Mais ce n'est pas parce que personne n'en veut que l'on peut tromper le conseil municipal d'Escaudoevres. Lors du renouvellement du bail de location de ce site à Eiffage, Madame GOSENS précise dans un courrier adressé au notaire qu'il n'est pas question pour la société Eiffage d'abandonner le site de concassage d'Escaudoevres, le site de Marcoing étant plutôt destiné au stockage de matériaux et à leur acheminement sur ce site par le biais du canal. Le fait que Madame GOSENS ait dit à Monsieur LEFEBVRE qu'ils ont été contactés par la CAC prouve bien que certains élus de la CAC mettent déjà en œuvre leur projet.

Madame Annick RICHEZ, Adjointe aux écoles : On ne peut pas leur demander une taxe à ces gens pour séjourner parce que je sais que ça se fait.

Monsieur LEFEBVRE : Le principe d'une aire d'accueil c'est 3 mois, donc les gens du voyage paient durant 3 mois une redevance et c'est renouvelable 2 fois.

Madame RICHEZ : Si on la met assez haut, ça peut limiter l'afflux de gens du voyage.

Monsieur LEFEBVRE : Ce n'est pas nous, c'est départemental.

Monsieur le Maire : C'est une compétence communautaire !

Monsieur LEFEBVRE : Et en plus c'est le schéma départemental des gens du voyage. Donc si tu veux, c'est 3 mois renouvelable 2 fois pour favoriser la scolarité des bambins. Mais l'implication des enseignants sera énorme, il y aura parfois des interventions sur place parce qu'au niveau éducatif, ce sont des gamins qui sont parfois destabilisés. Donc il y aura un projet éducatif très très fort suivi par le Conseil Général, l'enseignement.

Monsieur le Maire : Nous avons été confrontés à ce problème de scolarisation lorsqu'il y avait des caravanes de Roms au Lapin Noir.

Monsieur LEFEBVRE : Le CCAS d'Escaudoevres va être concerné. Là-bas il n'y a rien, pas de voirie, pas d'eau, pas d'électricité, il y a la dépollution du site puisqu'il est repris en site Basol. C'est très lourd de conséquences. De plus Cauroir sera impacté.

Monsieur le Maire : Nous inviterons Monsieur LIENARD à venir s'expliquer.

Monsieur LEFEBVRE : Au point de vue du Conseil Municipal, il n'y a pas beaucoup de solutions, la commission du PLU se prononce, il y a 80 points dont celui-là, de façon défavorable contre cet emplacement réservé suivi par un Conseil Municipal qui refuserait l'inscription de cet emplacement réservé mais on n'est pas sauvé pour autant. Mais c'est déjà un premier pas mais on n'est pas sauvé pour autant mais c'est déjà une première démarche

Monsieur le Maire : Le Conseil Municipal a déjà délibéré 2 fois pour indiquer que c'est un emplacement réservé dans le cadre de la trame verte et bleue destinée au boisement. Dans le cadre du PLU, l'enquête

publique commence dans quelques jours, samedi. A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal va délibérer. Le Conseil Municipal, puisque cela a été suggéré par la CAC, va réaffirmer l'emplacement réservé des terrains DELAMOTTE dans le cadre de la trame verte et bleue et donc refuser l'aire d'accueil. Ensuite le PLU sera approuvé et rendu exécutoire et nous verrons bien si le préfet fait des observations mais ça ne sera plus de notre ressort.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : Quand même si on vote pour les statuts, on reconnaît que la politique du logement d'intérêt communautaire, c'est eux et eux c'est l'aire d'accueil des gens du voyage.

Monsieur le Maire : C'est déjà la CAC qui tire les ficelles.

Monsieur LEFEBVRE ; C'est d'autant plus troublant que la communauté d'agglomération a fait une délibération en novembre 2011, si mes souvenirs sont bons, où on parle du principe du schéma départemental des gens du voyage et où il y a l'aire de transit de 150 places. Donc dans la délibération, le Président de la CAC dit pour l'instant, ça ne concernera pas la CAC, ça concernera éventuellement les structures d'à côté, première chose, et il nous faut donc pour respecter la loi deux aires d'accueil 2 x 15 et non pas 1 x 30 et là on nous impose 1 x 30. Vous pouvez retrouver cette délibération de la CAC sur internet, vous les retrouverez ces informations-là. Regardez pour le Technival il y a quelques mois, personne n'en voulait, ni les élus, ni la population, le préfet l'a imposé et puis voilà.

Madame Thérèse DERICKXSEN, Conseillère Municipale : Il ne change pas bientôt ?

Monsieur le Maire : Il vient juste d'arriver. De toute façon, on a quand même des solutions à faire valoir.

Monsieur LEFEBVRE : Je le répète, je l'ai déjà dit 3 fois, c'est très très lourd.

Monsieur le Maire : Souvenez-vous il y a quelques années lorsqu'il y avait quelques caravanes au Lapin Noir, nous avons été confrontés au problème de la scolarisation des enfants dans nos écoles, les enseignants n'en voulaient pas, il y avait 5 ou 6 enfants, ensuite ils sont partis entre Fontaine Notre Dame et Proville.

Madame RICHEZ rappelle que les personnels des écoles ne sont pas des enseignants spécialisés.

Monsieur le Maire : C'était en 2006.

Madame RICHEZ : Avec l'arrivée d'enfants, on pourrait rouvrir des classes.

Monsieur LEFEBVRE : Les enfants ne sont pas comptabilisés.

Monsieur le Maire : On peut aussi rencontrer Monsieur LIENARD mais on va attendre l'adoption du PLU.

Monsieur DE SOUSA : Quelle sera la politique du logement social par le législateur qui sera de la compétence de la communauté d'agglomération ; même si on a notre mot à dire, en réalité c'est eux qui décideront de l'implantation. On dépendra des propositions qu'on pourra nous faire. Ça nous sera présenté effectivement et la réalisation de toutes opérations de logements sociaux qui sera soumise à l'accord de la commune, c'est-à-dire qu'on nous l'imposera pas, mais c'est vrai que ce n'est pas nous qui donneront l'impulsion. Le conseil communautaire pourrait éventuellement nous imposer mais là nous avons un droit de regard.

Monsieur LEFEBVRE : C'était déjà un peu le cas du PLA, le PLA impose des communes prioritaires pour aménager. Ça renforce d'autant plus ce que Cécile DUFLOT vient de « pondre » : en 2015 il y aura des PLU intercommunaux, il n'y aura même plus de PLU communaux. Ce qu'on est en train de faire, c'est le dernier PLU qu'Escaudoeuvres fera. C'est le dernier, il y en aura plus, après ce sera intercommunal.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : Ça veut dire moins de compétence, plus ça va venir.

Monsieur LEFEBVRE : Avec la création des grandes agglomérations, on y va sûrement.

Monsieur le Maire : Le but du gouvernement c'est bien cela. Le document d'urbanisme sera élaboré à l'échelle de l'agglomération voire du pays, comme cela existe déjà d'ailleurs pour les métropoles et certaines grandes agglomérations.

Monsieur LEFEBVRE : La réponse administrative, c'est commission de révision du PLU et Conseil Municipal, ça c'est le côté administratif.

Monsieur le Maire : Pour ce qui est des statuts nouveaux de l'agglomération, Escaudoeuvres, c'est une voix sur 49, que l'on vote pour ou que l'on vote contre, ça ne changera pas le résultat final puisque ces statuts seront adoptés.

Madame DERICKXSEN : Oui mais nous sommes une grande commune quand même.

Monsieur le Maire : Cela ne changera rien. Il y aura bien au fil du temps des modifications de ces statuts, il y aura de nouvelles compétences qui viendront s'ajouter, c'est quelque chose qui vit, qui n'est pas figé mais la commune intégrée dans la structure intercommunale doit suivre le mouvement. C'est comme cela, c'est une mise en œuvre décidée par des instances au plus haut niveau de l'Etat.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : Il n'y aura plus que les mariages que l'on pourra faire, il y a les mariages gay maintenant.

Madame Nicole MORY, Adjointe à la jeunesse et aux sports : Nous n'avons pas encore eu de demande pour ce type de mariage, cela viendra peut-être mais pas pour l'instant.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a eu jusqu'à présent qu'un seul mariage gay, c'était à Walincourt. Revenons-en aux statuts, le mariage pour tous n'est pas encore de compétence intercommunale.

Monsieur José DE SOUSA : A la page 4, en matière de prévention de la délinquance, le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, initialement conclu par la ville de Cambrai est reconnu d'intérêt communautaire. On parle d'actions concrètes ou pas ? On parle de quelque chose en particulier ou pas, c'est d'un intérêt communautaire ?

Monsieur le Maire : Il faut poser la question aux délégués communautaires, je ne crois pas que cela ait été évoqué. Je doute que ces points aient été discutés en réunion d'élus communautaires.

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : Un certain nombre de communes des environs de Cambrai vont se retrouver à la communauté d'agglomération, c'est tout.

Monsieur le Maire : C'est une transposition.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE : On pourrait savoir en quoi ça consiste.

Monsieur le Maire : Il faut demander à la ville de Cambrai. Concernant le contrat local de sécurité concernant Neuville Saint Rémy, il s'agissait d'une opération spécifique Tranquillité Vacances. Pour avoir des informations, il faut interroger les services de la CAC.

Monsieur le Maire : Tout dépend ce que l'on entend par contrat local. Il y a eu une réunion en Mairie où il y a eu un partenariat avec le commissariat de police mais est-ce que c'est cela ? Encore une fois, nous n'en savons pas plus que vous.

Monsieur José DE SOUSA : Quelque chose m'a interpellé. La prise en charge des coûts de transports à destination des piscines et cours de langues dans les écoles de la communauté pendant le temps scolaire : Cours de langue ?

Madame MORY : Dans les classes primaires, il y a dans certaines écoles, des intervenants en langues, en anglais, en allemand.

Monsieur DE SOUSA : Les enfants font ça. Déplacer des enfants pour aller apprendre l'anglais, c'est comme pour la piscine.

Madame MORY : Au niveau communal, les transports des enfants à la piscine sont pris en charge par la commune. Un aller/retour coûte 55 euros. Les leçons sont prises en charge par la ville. Dans ce nouveau cas de figure, c'est la CAC qui paierait tout le transport et les leçons de tous les élèves d'Escaudoeuvres.

Monsieur le Maire : La piscine n'est pas encore intercommunale de fait mais va le devenir.

Monsieur LEFEBVRE : La piscine n'est pas intercommunale mais il y a une participation des familles.

Monsieur le Maire : Tout ça, ce sont des compétences optionnelles et pas obligatoires.

Monsieur VANDEVILLE : Quelle est la différence entre les optionnelles et les facultatives ?

Monsieur le Maire : C'est une bonne question. D'autre part, qu'entendent-ils par services d'incendies et de secours ? C'est une compétence du Département. Le centre de secours de Cambrai intervient à Escaudoeuvres. Je n'ai pas de réponse à vous apporter. Par contre, ce qui est intéressant, c'est la gestion des fourrières automobiles et la gestion des fourrières animales. Fourrières automobiles, je crois qu'on en a eu 5 ou 6.

Madame MORY précise « sous réserve ... »

Monsieur le Maire : Oui mais cela va se faire. Il faut déjà les construire. On ne peut pas bouger une voiture qui a été abandonnée. Ce n'est pas simple pour la faire enlever. Prenez un habitant d'Escaudoeuvres de la rue Jean Jaurès dont je tairais le nom, il a laissé sa voiture sur le parking rue Faidherbe, elle y est depuis 3 ans. La procédure d'enlèvement est lourde et coûteuse. C'est une bonne chose que la CAC prenne en charge la gestion des fourrières. Il y a également dans les compétences les chemins de randonnée, l'office du tourisme, les radars pédagogiques. Les organisations de voyages et de séjours pour la jeunesse, c'est la CAC qui se substituera aux 49 communes mais cela se fera sous certaines conditions certainement, l'organisation des centres de loisirs sans hébergement à condition que cela intéresse au moins 6 communes pouvant accueillir plus de 60 enfants, il faut au moins 6 communes qui s'associent. Ce n'est pas le cas pour Escaudoeuvres mais pour les petites communes, cela risque d'être intéressant.

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE indique aussi que les centres organisés en période scolaire et pendant les petites vacances sans minimum ...

Monsieur le Maire : Ca c'est intéressant, nous le faisons à Escaudoeuvres.

Monsieur VANDEVILLE : Je suppose que ces services seront payants.

Monsieur le Maire : Bien évidemment ! Nous, nous payons. A la fin de la présentation des statuts, il y a le fonctionnement. Ce sera le Conseil de communauté du 1er janvier 2014 jusqu'au lendemain des élections municipales. Nous avons 3 délégués titulaires, ils ne mettent pas les suppléants, rien n'a changé, nous sommes 5 à la communauté – 3 titulaires, 2 suppléants. Il va y avoir à terme une centaine de délégués communautaires.

Monsieur VANDEVILLE : On va se croire à l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Maire : Il y a 49 communes, donc un délégué minimum par commune, ça fait 49. Certaines communes ont 2 ou 3 délégués, Cambrai c'est 40 % du nombre total de délégués. Donc nous serons aux environs d'une centaine.

Monsieur DE SOUSA : Le nombre de présidents sera déterminé, ce qui n'est pas le cas en termes d'organisation.

Monsieur le Maire : Actuellement il y a 17 vice-présidents. La loi fixe le nombre de vice-présidents en fonction de la population totale de l'agglomération. Récemment il y a eu fusion des agglomérations de Dunkerque et de Gravelines. Ils ont conservé les vice-présidents des deux anciennes agglomérations mais les services de l'Etat ont imposé de revenir au nombre de vice-présidents autorisé par la loi.

Monsieur LEFEBVRE précise qu'il y a 6 ou 8 conseillers communautaires délégués en plus des vice-présidents.

Monsieur le Maire : Ce qui est bizarre dans ces projets de statuts, c'est que les délégués communautaires n'ont quasiment jamais été informés des discussions entre la CAC et les 2 nouvelles intercommunalités qui viennent nous rejoindre. J'ai vu des maires qui n'étaient pas très contents.

Monsieur DE SOUSA : Il y a un conseil et puis un bureau. C'est au bureau d'avoir ce genre de discussion. C'est de l'argent public.

Monsieur le Maire : Actuellement le bureau de la communauté, c'est tous les maires des communes membres. C'étaient les maires des 33 communes et on va passer à 49 membres. Le bureau se réunit dans l'amphithéâtre. Cette salle se situe dans les locaux de la communauté et elle peut accueillir 200 personnes. Avant les réunions avaient lieu à l'université.

Monsieur DE SOUSA : Par rapport à tout ce qu'on vient de dire, qu'est-ce qu'on fait ?

Madame MORY : Peut-on transmettre à la CAC toutes les questions que nous nous sommes posés et qui sont sans réponse ?

Monsieur le Maire : La réunion du Conseil Municipal est enregistrée, c'est possible. Nous pouvons faire remonter nos observations et questionnements à la CAC afin d'avoir des réponses.

Monsieur VANDEVILLE : Nous leur envoyons toutes nos observations et nous reportons le vote jusqu'à ce qu'on ait les réponses à nos questions.

Monsieur le Maire : Le Conseil Municipal décide de ne pas délibérer. Il se prononcera lorsqu'il aura obtenu de la CAC tous les éclaircissements demandés.

Monsieur VANDEVILLE : Il faut voter qu'on ne délibère pas ?

Monsieur le Maire : Bien sûr. Les informations que nous recevrons de la CAC seront diffusées au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas voter, de reporter ce point à une date ultérieure lorsqu'il aura obtenu de la CAC toutes les réponses à ces interrogations.

La séance est levée à 20 heures.